



# Commune de Valdeblore

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze septembre, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Carole CERVEL, à l'effet de délibérer en session ordinaire sur :

## Ordre du jour :

### 1/ Approbation PV précédent,

### 2/ Finances -Investissement-Urbanisme :

- Délibération relative à la décision modificative n°2 du budget communal
- Délibération relative aux frais de mission « ANMSM / ANEM / Congrès des Maires »
- Délibération relative aux subventions des associations
- Délibération relative à une admission en non-valeur
- Délibération relative à l'uniformisation des avantages des personnels de la Métropole aux personnels communaux
- Délibération relative à l'enrichissement du fonds documentaire
  
- Délibération relative à un additif pour la destination des coupes de bois
- Délibération relative à l'affouage 2024
- Délibération relative à la destination des coupes de bois 2025
- Délibération relative au défrichement de parcelles communales
  
- Délibération relative à la réhabilitation des WC Publics de St Dalmas
- Délibération relative à la rénovation de la salle communale de La Roche
- Délibération relative aux travaux 2024 complémentaires avec le PNM

### 3/ Questions diverses.

**Présents :**

Mme CERVEL–GEORGENTHUM Carole, Maire ; Ms CIAIS Christophe, GARINO Pascal, PANCHIERI Lionel, Adjoints ; MM. BALDASSARE Bernard, CIAIS Jean-Philippe, MAGNANI Gilles, Mme RESMOND Dominique, Conseillers Municipaux.

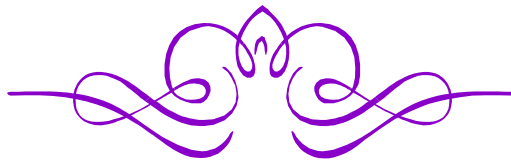
**Absent(s) représenté(s) :**

M. CERANI Jean-Louis a donné procuration à M. PANCHIERI Lionel.  
M. RICHIER Jean-Pierre a donné procuration à Mme RESMOND Dominique.

**Absent(s) non représenté(s) :**

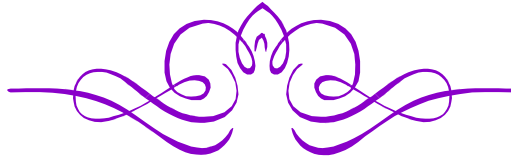
MM. GIUGE Philippe, ORSINI Dominique, Mmes MENCARELLI Maryse et MASCARELLI Geneviève.

Monsieur Lionel PANCHIERI est désigné comme secrétaire de séance.



## Point 1 Approbation du P.V. 12/07/2024

Le procès-verbal du 12/07/2024 est adopté à l'unanimité.



## Point 2 Finances – Investissement - Urbanisme

### Décision modificative n°2 Budget communal

Objet de la délibération : Décision modificative n°2- Budget communal

Madame le Maire présente la décision modificative n°2 du budget communal.

Il s'agit d'actualiser et de régulariser le budget communal en fonction des dernières opérations :

- actualisation du FPIC 2024 : montant définitif 11465€ au BP 10385€,
- régularisation opération n°214 36 000€ enlevés au BP au lieu de 3600€,
- actualisation de l'opération « Développement numérique »,
- régularisation des écritures d'ordre et comptables pour les avances et acomptes : marché station-service et acompte pour l'achat de la PAC.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 7392221 : Fonds de péréquation des ressources comm		1 085.00 €		
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>1 085.00 €</b>		
R 752 : Revenus des immeubles				1 085.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>				<b>1 085.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>1 085.00 €</b>		<b>1 085.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2135 : Install. générales, agencements, aménagements		11 154.00 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>11 154.00 €</b>		
D 203-214 : Etude assainissement Vacherie Moll		32 400.00 €		
D 2088-229 : Développement numérique		1 000.00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>33 400.00 €</b>		
D 2135-192 : Station-service	44 554.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>44 554.00 €</b>			
D 238-192 : Station-service		4 254.00 €		
D 238-222 : Réhab écoles 2023		6 900.00 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>11 154.00 €</b>		
R 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisati				11 154.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>11 154.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>44 554.00 €</b>	<b>55 708.00 €</b>		<b>11 154.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>12 239.00 €</b>		<b>12 239.00 €</b>

**Frais de mission**  
**« ANMSM / ANEM / Congrès des Maires »**

**Objet de la délibération : Frais de missions du Maire**

Madame le Maire informe le Conseil municipal du déroulement de plusieurs événements auxquels elle a participé ou auxquels elle devra se rendre prochainement eu égard aux fonctions qui sont les siennes, à savoir :

- Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) les 17 et 18 septembre 2024 à La Clusaz,

- Le 40<sup>ème</sup> congrès de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) les 10 et 11 octobre 2024 à Superdévoluy,

- Le 106<sup>ème</sup> Congrès des Maires du 19 au 21 novembre 2024 à Paris.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à participer aux événements cités ci-dessus,
- **DIT** que les frais de missions correspondants lui seront remboursés à frais réels, qu'ils seront assumés soit directement par la commune soit remboursés à l'intéressée.

## **Subventions aux associations**

### **Objet de la délibération : Subventions aux Comités des Fêtes**

Madame Le Maire fait part au conseil municipal des demandes de subventions formulées par plusieurs associations pour l'exercice 2024, à savoir :

- 1) Comité des Fêtes de La Bolline
- 2) Comité des Fêtes de La Roche
- 3) Comité des Fêtes de St Dalmas

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'allouer les subventions suivantes pour 2024 :

- 1) Comité des Fêtes de La Bolline : 1000€
- 2) Comité des Fêtes de La Roche : 2000€ (14 juillet et festin)
- 3) Comité des Fêtes de St Dalmas : 1000€

**AUTORISE** le Maire à signer tout document à cet effet.

### **Objet de la délibération : Subvention Club des Sports Vésubie**

Madame le Maire indique au conseil municipal que le Club des Sports Vésubie - section vélo – a organisé la « 2ème rando gourmande en VTTAE (Vélo tout-terrain à assistance électrique) », le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les participants ont parcouru 31 km répartis sur les communes de Saint-Martin-Vésubie, Venanson et Valdeblore, l'idée étant de fédérer les 3 communes concernées autour d'un même événement sportif et touristique.

Une halte gourmande a été organisée dans chaque village. Pour Valdeblore, cela a eu lieu sur le plateau de La Colmiane. C'est dans ce cadre que Madame le Maire propose au Conseil d'allouer la somme de 300€ à l'association Club des Sports Vésubie afin de financer en partie le casse-croûte servi à la Colmiane aux 122 participants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'allouer à l'association Club des Sports Vésubie la somme de 300€ dans le cadre de la manifestation organisée le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## Admission en non-valeur

### Objet de la délibération : Admission en non-valeur

Pour faire suite à la proposition du Service de Gestion Comptable de Plan du Var formulée dans un mail du 06 septembre 2024, Madame le Maire propose au Conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Présentation en non-valeur		
2019 T-99	OVADIA RISCHEBOURG	0.04€

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les dispositions ci-dessus.

**CHARGE** Madame Le Maire de signer tous documents à cet effet.

## Uniformisation des avantages des personnels de la Métropole aux personnels communaux

**Objet de la délibération :** Uniformisation des avantages des personnels de la Métropole et de la Commune

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes des délibérations n°2012-44 et 2018-43 relatives à l'uniformisation des avantages des personnels de la métropole et des personnels communaux.

Elle précise que par délibération n° 100.3 du 10/07/2024, la Métropole a accordé à ses agents l'augmentation de la valeur nominale du ticket restaurant au montant de 10€.

Madame le Maire propose donc d'étendre cette disposition au personnel communal (titulaire et contractuel) à partir du 01/10/2024. Pour ce faire, elle soumet à l'approbation du Conseil Municipal la modification des **tickets restaurant** « Chèque Déjeuner ».

Leur valeur faciale s'élèvera désormais à 10 € l'unité, dont la prise en charge sera ventilée comme suit : **4.00 € de part ouvrière et 6.00 € de part communale.**

Madame la Maire précise que la participation communale pour la mutuelle et le coût de l'adhésion au Comité d'Entraide Sociale, d'Actions culturelle et de loisirs de Nice Cote d'Azur (CESAN) établis conformément à la délibération n°2012-44, restent, pour leur part, inchangés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les dispositions ci-dessus.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à cet effet.

## **Enrichissement du fonds documentaire**

**Objet de la délibération :** Enrichissement du fonds documentaire de la Médiathèque municipale

Madame le Maire explique à l'assemblée que le dispositif départemental 2022-2024 prévoit l'allocation de financements pour l'acquisition d'ouvrages au sein de la médiathèque communale. Elle rappelle qu'une opération de désherbage a eu lieu en novembre 2023 et précise que le budget de la médiathèque prévu pour l'achat de nouveaux ouvrages et documents s'élevait à 7157€ l'année dernière. Il est budgétisé à hauteur de 7809€ cette année.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour enrichir le fonds documentaire de la médiathèque communale et d'approuver le plan de financement prévoyant l'acquisition des ouvrages pour un montant annuel de 7121€ HT financés à hauteur de 50% par l'institution départementale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet relatif à l'enrichissement du fonds documentaire de la médiathèque communale pour un montant de 7121€ HT, soient 7809.13€ T.T.C.

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

<b>Partenaires financiers</b>	<b>Montants</b>	
Rappel - Coût de l'opération H.T.	7 121.00	
Département 06 Fonds documentaire		3 561.00
<b>Total des subventions</b>		<b>3 561.00</b>
Part restant à la charge de la Commune de Valdeblore		3 560.00
Majorée de la T.V.A.		688.13
<b>Total part restant à la charge de la Commune</b>		<b>4 248.13</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

**DIT QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération seront prévus au Budget de la Commune.



## **Additif destination des coupes de bois et affouage 2024**

### **Objet de la délibération : Additif destination des coupes de bois et affouage 2024**

Madame le Maire explique au Conseil qu'il a été demandé à l'ONF de mettre en place une coupe de bois afin de proposer un affouage aux habitants de la Commune, rappelant à cette occasion qu'eu égard au contexte économique actuel, la Municipalité souhaite ainsi les aider en leur fournissant du bois de chauffage.

Vu le document d'aménagement de la forêt communale élaboré par l'ONF et approuvé par la Commune le 8/01/2022,

Conformément aux articles 1.243-1 et 1.243-2 du Code Forestier,

Vu les tarifs de la taxe d'affouage fixés par l'arrêté municipal n°2021-32.

Madame le Maire présente la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF :

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue et conforme au document d'aménagement
7_y	Pastorale	1	100	Non (additif)

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat - gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
7_y	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

**DEMANDE** l'inscription à l'état d'assiette 2025 de la parcelle 7, pour un volume total estimé à 100 m3,

**DÉCIDE** que les bois seront délivrés à la commune pour les besoins de ses habitants,

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues,

**DÉCIDE** que le partage de l'affouage se fera par foyer : à raison de dix (10) stères pour ceux qui résident dans la commune toute l'année, et à raison de cinq (5) stères pour les autres foyers,

**DÉCIDE** que l'exploitation sera effectuée par les affouagistes après partage et sous la responsabilité de trois garants, désignés au sein du Conseil Municipal et dénommés ci-après : Bernard Baldassare, Jean-Philippe Ciais, Gilles Magnani.

## Destination des coupes de bois 2025

### Objet de la délibération : Destination des coupes de bois 2025

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF en date du 05/08/2024, concernant les coupes prévues en 2025, en forêt communale relevant du régime forestier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

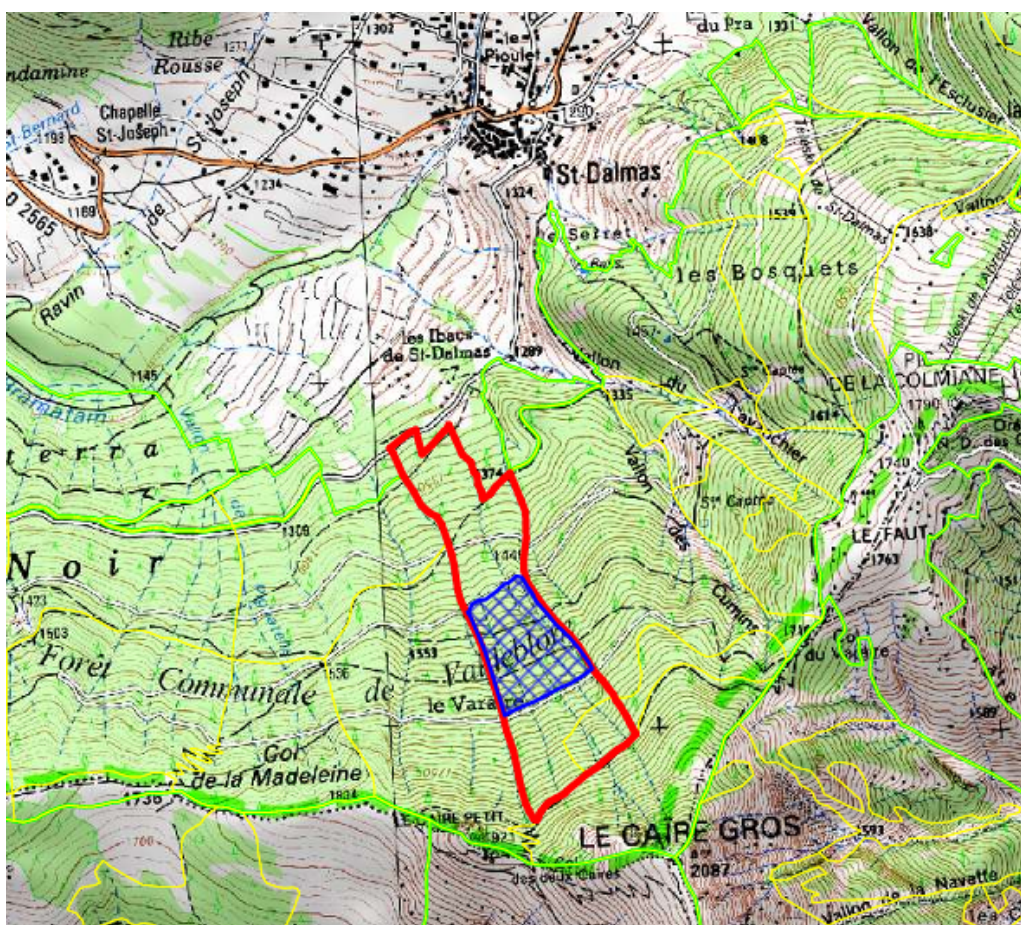
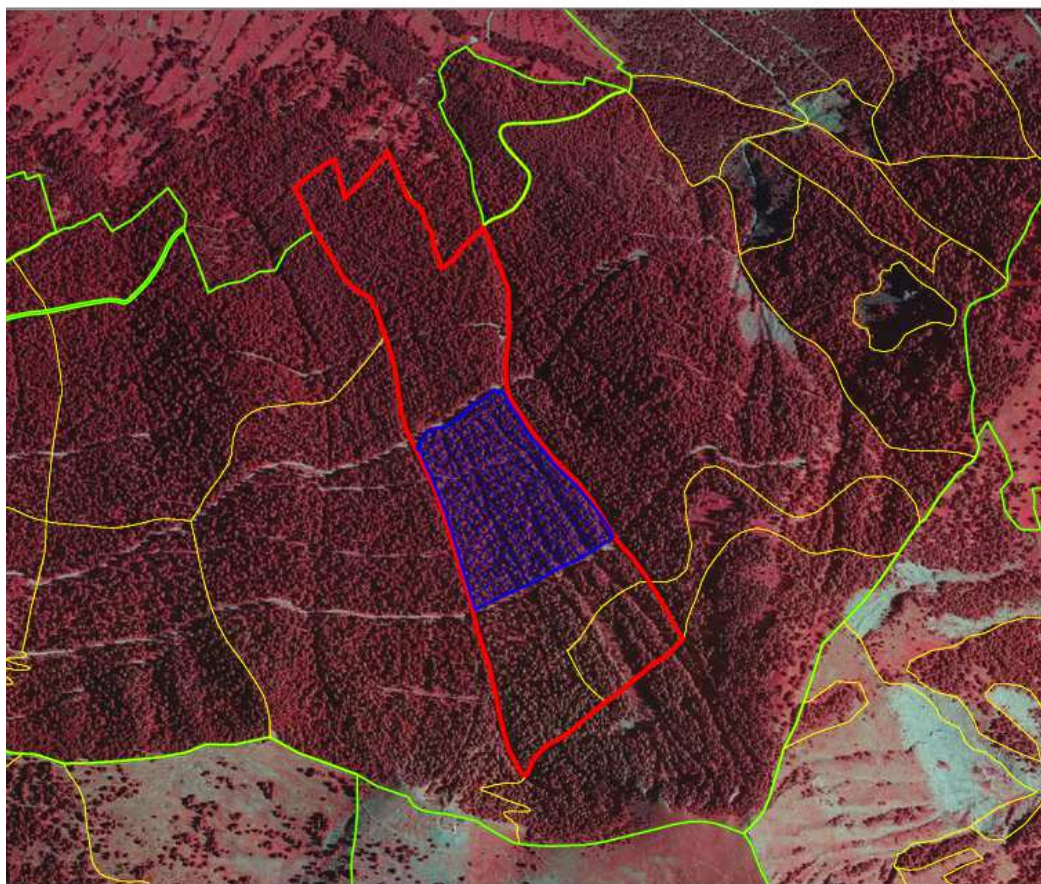
**APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après,

**DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après,

**VALIDE** ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF.

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue et conforme au document d'aménagement
29_j	Jardinage	8	25	Non (modification de surface < 15%)

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat - gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
29_j	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



**DONNE** pouvoir à Madame Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,

**AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues,

**ADRESSE** la présente délibération à M le préfet pour information et enregistrement.

## **Défrichement de parcelles communales**

**Objet de la délibération : Demande d'autorisation de défrichement sur une partie des parcelles communales cadastrées E 1030 et E 0973**

Dossier ajourné et reporté au prochain conseil

# Réhabilitation des toilettes publiques de Saint Dalmas

## Objet de la délibération : Réhabilitation des WC publics de St Dalmas

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection des toilettes publiques de Saint Dalmas sises lieu-dit les Murès et cadastrées Section E n° 909.

Elle rappelle l'état de vétusté des locaux, ce qui rend leur réhabilitation intégrale indispensable. Car s'il est vrai qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune obligation réglementaire contraignant les communes à se pourvoir en toilettes publiques, il n'en demeure pas moins que leur utilité pour maintenir le bon ordre et la salubrité publiques, notamment lors des fêtes patronales et autres événements entraînant la venue sur le village d'un grand nombre de visiteurs, n'est pas à démontrer.

Madame le Maire informe le Conseil du fait que le coût des travaux s'élèverait à 11 421 € H.T. soient 13 705 € T.T.C. Elle lui propose de solliciter le Conseil Départemental afin qu'il subventionne ce projet au taux le plus élevé possible, à savoir 80% du montant H.T. de la dépense susmentionnée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les travaux de réfection des toilettes publiques de Saint Dalmas dont le coût est estimé à 11 421 € H.T. soient 13 705 T.T.C.,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Montants
Rappel - Coût de l'opération H.T.	11 421.00
Conseil Départemental 06	9 137.00
<b>Total des subventions</b>	<b>9 137,00</b>
Part restant à la charge de la Commune de Valdeblore	2 284.00
Majorée de la T.V.A.	2 284.00
<b>Total part restant à la charge de la Commune</b>	<b>4 568.00</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et à signer tous documents afférents à ces travaux,

**DIT QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération seront prévus au Budget de la Commune.

## Rénovation de la salle communale de La Roche

### Objet de la délibération : Rénovation de la salle communale de La Roche

Le débat sur le projet est ajourné et le sujet sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Madame le Maire propose à Madame Dominique Resmond, conseillère municipale de La Roche, de se rapprocher des autres élus de La Roche, absents ce jour, afin de prendre en charge le dossier en faisant notamment établir les devis chiffrant le coût de la réfection de la salle communale et des toilettes publiques.

Madame Dominique Resmond consent à cette proposition.



## Travaux complémentaires 2024 avec le PNM

### Objet de la délibération : Travaux complémentaires 2024 avec le PNM

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Parc National du Mercantour a ouvert au profit de la Commune, pour 2024, une enveloppe de crédits d'un montant de 12 106 euros permettant de financer :

- des projets pédagogiques d'éducation à l'environnement : à hauteur de 80% de leur coût H.T.
- des opérations d'aménagements environnementaux : à hauteur de 50% de leur coût H.T.

A ce jour, un premier projet a déjà été soumis aux services du Parc National, qui l'a validé : il s'agit de « la visite du chef papou » sur la Commune qui avait donné lieu à un beau moment de partage lors d'une conférence-débat organisée dans la salle du cinéma de la Bolline au printemps dernier.

Madame le Maire souhaite aujourd'hui présenter au Conseil les nouveaux projets susceptibles d'être financés sur les crédits encore disponibles de l'enveloppe susmentionnée, leur montant s'élevant désormais à 9 504,70 euros.

Elle fait donc état de 4 propositions qui entreraient dans le dispositif de financement du PNM :

1/ Diagnostic d'ancrage territorial : il s'agit de participer au financement de la thèse de deux étudiants en géographie. Celle-ci débutera en octobre 2024 pour 3 ans et son coût estimé s'élève à 4000 euros subventionnés à hauteur de 50%,

2/ Prestations d'encadrement de 6 sorties scolaires « d'éducation à l'environnement et à la découverte du milieu montagnard » pour les différentes classes des écoles de Valdeblore, dont le coût estimé s'élève à 3 367 euros subventionnés à hauteur de 80%,

3/ Implantation d'un totem complémentaire sur le parking des Millefonds, dont le coût estimé s'élève à 3220 euros H.T. subventionnés à hauteur de 50%,

4/ Animation d'un événement dans le village de Saint-Dalmas pour le lancement du kit de jeu pédagogique « parcours d'énigmes » dont le coût estimé s'élève 4000 euros H.T., subventionnés à hauteur de 80%,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les 4 projets énoncés ci-dessus, dont le coût total s'élève à 14 587 € H.T.
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Parc National du Mercantour aux taux de 50 à 80% pris sur l'enveloppe de crédits 2024, conformément au plan de financement figurant ci-après :

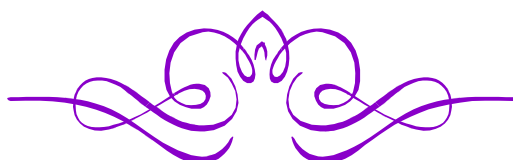
Projets / Partenaires financiers	Montants	
Ancrage Territorial	4 000,00	
Implantation d'un totem Parking Millefont	3 220,00	
<b>TOTAL</b>	<b>7 220,00</b>	
<b>Parc National du Mercantour</b>	50%	3 610,00
Encadrement sorties éducatives pédagogiques (env. 6 sorties)	3 367,00	
Animations lancement du jeu « parcours d'énigmes »	4 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>7 367,00</b>	
<b>Parc National du Mercantour</b>	80,00%	5 894,00
<b>Total des subventions</b>		<b>9 504,00</b>
Part restant à la charge de la Commune de Valdeblore		1 444,00
<b>Total part restant à la charge de la Commune</b>		<b>6 527,00</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ces opérations.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de ces opérations seront prévus au Budget de la Commune.

### Point 3 - QUESTIONS DIVERSES

Un point est réalisé sur le dossier du Flocon vert. Il est précisé que le rapport d'audit a été transmis. Il faudra suivre les axes et mettre en place des actions. Il est programmé de continuer le suivi de ce label au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 10h40.



Le Secrétaire,

Le Maire,

Carole CERVEL-GEORGENTHUM.